

Retour sur les conclusions du Groupe de Travail

« Conditions de travail des étudiants, internes et assistants »

Commentaires de la FNSIP

Fait à Paris, le 6 mars 2013

Objectif n°1 : Améliorer les conditions de travail des médecins en formation et jeunes médecins et prendre en compte les contraintes de sujétions liées à leur exercice*

Action n°1 : Reconnaître l'investissement des médecins en formation et des jeunes médecins

a. Revaloriser les gardes et les astreintes

- Il est proposé une revalorisation du montant d'indemnisation des gardes (+4%)

Commentaires de la FNSIP : s'agissant de la participation de l'interne à la permanence de soin, le service de garde contribue pleinement à l'activité hospitalière. Sur ce principe, la FNSIP salue la mesure mais rappelle que le taux horaire d'un interne en garde demeure, en 2013, inférieur au SMIC horaire.

- Il est proposé de rémunérer la sujétion liée à l'astreinte en l'absence de déplacement et créer un système d'indemnisation du déplacement.

Commentaires de la FNSIP : Cette évolution statutaire est saluée par la FNSIP et propose de répondre concrètement au constat d'un manque de visibilité sur le régime des astreintes en ce qui concerne les internes.

- Il est proposé d'évaluer l'intérêt du maintien du système de la demi-garde dans le cadre de la permanence des soins.

Commentaires de la FNSIP : Ce système de demi-garde donnant lieu à des dérives dans certains centres hospitaliers et ne semblant pas apporter de solutions cohérentes, la FNSIP prône la suppression de cette disposition, et choisit ainsi une des voies de réflexion proposée par le Groupe de Travail.

d. Prendre en compte les délais de délivrance du DES par l'Université, souvent incompatibles avec la date officielle et effective de prise de poste

- Il est proposé de tenir compte de ces contraintes de délais lors des nominations, *via* une instruction commune MESR-Santé en liaison avec l'instance Ordinale.

* **Remarque de forme** : il eu été préférable d'intituler autrement l'Objectif n°1 qui, dans un souci de lisibilité, a du être traduit par nos soins auprès de l'ensemble des internes en Pharmacie.

Commentaires de la FNSIP : Ce délai pose effectivement parfois problème, et toute initiative dans le sens d'un ajustement consensuel entre contraintes de calendrier universitaire et prise effective de poste est saluée.

h. Reconnaître les sujétions d'exercice et de responsabilité des Internes

- Il est proposé de revaloriser l'indemnité de sujétion des internes de 1^{ère} et 2^{ème} année.

*Commentaires de la FNSIP : Cette mesure est à saluer dans l'attente des réalités chiffrées de revalorisation de l'indemnité de sujétion particulière d'exercice. Une revalorisation symbolique au même titre que celle présentée en **a.** ne saurait apporter un réel contentement.*

Action n° 3 : Améliorer l'accueil des étudiants et des Internes

b. Clarifier les conditions d'hébergement et de restauration des Internes et des étudiants

- Il est proposé nombre de mesures tenant à clarifier le respect des conditions de restauration et d'hébergement lors des gardes, ainsi que les conditions de prise en charge et de valorisation des avantages en nature. Il est de même proposé d'inciter les établissements à adopter une politique volontariste en matière de rénovation des internats.

Commentaires de la FNSIP : L'ensemble des propositions de clarifications sont à saluer sur le plan idéologique. Il est cependant important de constater que l'ensemble des projets de mesures sont du domaine de l'instruction et constituent un rappel de la réglementation en vigueur. Une réflexion sur le manque de respect de la réglementation par les établissements de santé et, le cas échéant, les sanctions envisageables sur ce point, s'avère indispensable.

Objectif n°2 : Réaffirmer et renforcer les aspects formation et recherche de l'exercice des professionnels concernés

Action n° 5 : Valoriser les activités universitaires et de recherche

b. Sanctuariser les 2 demi-journées universitaires des internes

- Il est proposé de clarifier le statut de ces deux demi-journées et d'en observer le respect effectif *via* un mode opératoire associant les représentants des Internes, directions d'établissements de santé, présidences de CME et Doyens de faculté. Il est proposé en parallèle d'appuyer le caractère obligatoire et opposable de ces deux journées dès lors qu'un planning des cours des internes est transmis par le Décanat en début de semestre.

Commentaires de la FNSIP : Les deux-demi-journées de formation sont régies par le Code de la Santé Publique. Une instruction qui viendra rappeler la Loi est donc attendue mais il convient de prendre en compte également d'un point de vue pratique les délais parfois trop courts de diffusion des dates effectives d'enseignements, principalement ceux dans le cadre du DES.

c. Accroître l'accès aux années recherches des Internes

- Le nombre d'année recherche est jugé insuffisant, et il est proposé de mettre en place, en concertation avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, un dispositif qui permette une augmentation du nombre de projets d'année recherche.

Commentaires de la FNSIP : Dans l'attente des propositions à venir dans le cadre du PLF 2014, la FNSIP tient à rappeler son attachement à cette proposition d'augmentation. Toute application en pratique de cette proposition d'augmentation sera évidemment saluée. La recherche dans le domaine des sciences pharmaceutiques et biologiques est un enjeu majeur pour la formation des professionnels de santé de demain, et s'inscrit dans le cadre de l'intégration de la pharmacie au CHU qui peine à s'affirmer alors qu'effective depuis quelques années maintenant. La FNSIP sera donc particulièrement vigilante quant à une répartition de cette hypothétique augmentation qui omettrait d'inclure les internes en Pharmacie.

Action n°6 : Engager une réflexion sur la professionnalisation de l'internat et la clarification du post internat

- Il est discuté d'engager une réflexion sur la professionnalisation de l'internat et la clarification du post internat, en proposant une offre cohérente et en améliorant la visibilité des postes accessibles en post internat. La mesure concerne donc la relance des travaux de la Commission Nationale de l'Internat et du Post-Internat (CNIPI).

Commentaires de la FNSIP : le Décret n°2009-272 relatif à la Commission Nationale de l'Internat et du Post-Internat trouve son essence dans les problématiques liées au post-internat en médecine. Face aux projets de refonte des DES de sciences médicales initiés par la CNIPI, englobant ainsi le DES de Biologie Médicale (commun aux médecins et pharmaciens), il apparaît aujourd'hui essentiel d'intégrer la FNSIP comme partie prenante et force de proposition dans les discussions à venir sur la réforme des DES et donc de celui de Biologie Médicale. Des accords oraux dans ce sens ont été formulés plusieurs fois durant les réunions en séances plénières et bilatérales du Groupe de Travail, et le travail de la CNIPI en lien avec la CPNES (dont la FNSIP est membre) finit de justifier pleinement l'intégration de la FNSIP à la prochaine CNIPI.

Objectif n°3 : Garantir la protection des médecins en formation et jeunes médecins et la qualité du dialogue social

Action n°7 : Renforcer la concertation et le dialogue social

b. Associer les représentants des Internes et étudiants à l'organisation des gardes et astreintes

- Il est proposé de modifier la composition de la Commission de l'Organisation de la Permanence des Soins (COPS) afin d'y formaliser la présence des deux représentants des Internes.

Commentaires de la FNSIP : dans l'attente de l'arrêté modifié relatif à la composition des COPS, la FNSIP salue cette mesure.

Action n° 8 : Mieux prévenir les risques liés à l'exercice professionnel

a. Garantir l'application du repos de sécurité des Internes et étudiants

Il s'agit de confirmer l'application stricte et complète du repos de sécurité pour les internes et étudiants dès le 1^{er} février 2013, le repos de sécurité devant s'entendre comme exclusif de toute activité universitaire, ambulatoire et hospitalière.

Commentaires de la FNSIP : Sur le même principe que la sanctuarisation des deux demi-journées de formation, il s'agit de mener une réflexion sur la réelle capacité des autorités à faire respecter la réglementation non-pas auprès des directions d'établissements de santé mais directement au sein des services et unités, en lien avec la COPS. La FNSIP soutient toute action menée dans ce sens sans pour autant considérer que l'ensemble des moyens mis en œuvres pourra permettre de faire strictement appliquer le repos de sécurité. Par ailleurs, la FNSIP salue l'initiative d'octroyer aux coordonnateurs inter-régionaux le devoir de transmettre à chaque établissement de santé concerné le calendrier prévisionnel de formation obligatoire de l'interne.

b. Améliorer l'organisation des gardes et astreintes des internes, des assistants et des chefs de clinique

Il est donc proposé d'améliorer l'organisation des gardes et astreintes et préserver leur caractère formateur via la sécurisation du recours à un sénior, de rappeler la réglementation relative à l'organisation des gardes et à la protection des internes (respect du nombre maximal de gardes ou d'astreintes et du nombre minimum d'internes pour constituer un tour de garde).

Commentaires de la FNSIP : Ces mesures de bon sens sont saluées. Il s'agira pour chaque COPS de chaque établissement de santé de saisir le rôle fondamental en matière de protection des internes de façon homogène.

Contacts :

Florian Slimano : 06.10.28.39.18 ou 06.82.70.76.99

Sylvain Millet : 06.21.17.59.86

- president@fnsip.fr

Clémentine Nesme : 06.21.93.33.89

- secetaire@fnsip.fr